

PROCES VERBAL

Conseil communautaire du 20 février 2017

Présents : MMES : DOSSCHE, TIMON, MILLOT, LESSINGER, TASSEL, JACQUIER, DA FONSECA, ETIENNE, CASTELLAIN, BIGAULT, CHAZOUILLERES, LORILLON, DE SAINT LOUP, AUGÉ, GAUTHIER, GADEAU, BEGAULT ET MM : VILLETTE, DALICIEUX, MIGUET, LOPEZ, MUNOZ, BERNARD, SENOBLE, DEMELUN, AGUILAR, EVEN, VARY, LECHNER, CHEREAU, JEGO, ALBOUY, VALLÉE, CHÉRON, BRUN (Hermann), CHKIF, GAULTIER, JACQUES, TYCHENSKY, BENARD, ROY, RUIZ, GOSSEREZ, BOLZE,

Pouvoirs : Mme DREZE est absente et a donné pouvoir à Mme ETIENNE, M. MARTINEZ est absent et a donné pouvoir à Mme AUGÉ, Mme QUIMBRE est absente et a donné pouvoir à M. BENARD,

Absents excusés : MMES : BERRIER, ZAIDI, LEROY ET MM : LIORET, BRUN (Henri), AFONSO, REGUIG, ZEIGNEUR.

Secrétaire de séance : Isoline MILLOT

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

◆ le procès verbal n° 89 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016.

Créé à l'unanimité :

◆ un quinzième poste de Vice-Président.

Elit à l'unanimité :

◆ M. Yves ROY, 15ème Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Fixe à l'unanimité :

◆ les indemnités des membres de l'exécutif.

Autorise à l'unanimité :

◆ la signature de la convention avec les Autoroutes Paris Rhin Rhône et les Sociétés Shell et Total.

Approuve à l'unanimité :

◆ la signature des procès verbaux de mise à disposition des biens liés à l'exercice des compétences Eau, Assainissement et Voirie.

Autorise à l'unanimité :

◆ l'opération de remblaiement de plans d'eau sur la commune de Marolles sur Seine avec la Société CEMEX, en vue de pouvoir y développer des activités agricoles.

Décide à l'unanimité :

◆ d'étendre la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges aux communes de Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Ferrottes et Voulx.

Prend acte à l'unanimité :

◆ du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la demande de subvention émise au titre du Fonds de soutien pour l'investissement public local 2017.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la demande de contractualisation de la Communauté de Communes du Pays de Montereau au Contrat de Ruralité.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la demande de subvention formulée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2017.

Fixe à l'unanimité :

- ◆ la réduction des prix de la vente d'objets promotionnels de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Autorise à l'unanimité :

- ◆ la vente de foncier à la Société TLR sur la ZAC de Saint Donain.

Autorise à l'unanimité :

- ◆ la vente de foncier à la Société PREJAM sur la ZAC de Saint Donain.

Fixe à l'unanimité :

- ◆ la participation de la Communauté de Communes au projet "Jardins de Cocagne".

Approuve à l'unanimité :

- ◆ la mise à jour du règlement intérieur du personnel de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Créé à l'unanimité :

- ◆ un poste de Rédacteur Principal de 2ème classe à temps plein, un poste de Technicien Principal de 2ème classe à temps plein, un poste d'agent d'accueil à temps plein pour une durée d'un an renouvelable deux fois en CAE/CUI, deux postes d'agents d'exploitation de la voirie à temps plein pour une durée d'un an renouvelable deux fois en CAE/CUI.

Supprime à l'unanimité :

- ◆ le poste d'instructeur des autorisations du droit des Sols à temps non complet.

Désigne à l'unanimité :

- ◆ les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Études et Programmation (SMEP) Seine et Loing.

Elit à l'unanimité :

- ◆ Mme Djamil BENDAHOU, membre qualifié du Conseil d'Administration de l'OPH de Montereau.

S'engage à l'unanimité :

- ◆ pour la mise en accessibilité des arrêts de bus et pour solliciter le STIF au titre du financement des mises aux normes des points d'arrêts.

Autorise à l'unanimité :

- ◆ la mise en place d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général et la demande de subvention pour l'entretien des vidanges de Varennes sur Seine.

Désigne à l'unanimité :

- ◆ les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique.

Approuve à l'unanimité :

- ◆ l'application des participations et des redevances eau et assainissement, suivant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes.

Valide à l'unanimité :

- ◆ le lancement des études de zonages eaux pluviales et la sollicitation des subventions correspondantes.

Approuvé à l'unanimité des votants:

- ◆ la demande de subvention au Conseil Régional pour le Parc Napoléon.

Valide à l'unanimité :

- ◆ le lancement des études de zonages eaux pluviales et la sollicitation des subventions correspondantes.

Approuvé à l'unanimité :

- ◆ la candidature à l'appel à projet Territoire à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV)



Le Président,

Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI

Jean-Louis